

LA SUISSE VOTE

19 MAI 2019



LA POLITIQUE FACILEMENT EXPLIQUÉE :
UNE BROCHURE DE VOTATION NEUTRE

SOMMAIRE

RFFA	4
Loi sur les armes	6

Par les jeunes et pour les jeunes

La brochure de votation a pour but d'encourager à long terme la participation politique des jeunes, en informant de manière simple, accessible et politiquement neutre sur les objets des votations fédérales et cantonales. Elle est établie sur la base du contenu du matériel de vote officiel.

Neutralité politique

La brochure de votation est politiquement neutre et constitue une aide au vote destinée aux jeunes. Les principes de la liberté de vote sont respectés (formation d'une opinion non faussée) et soumis au contrôle d'un comité neutre, lequel vérifie et garantit également la conformité avec le matériel de vote officiel.

Editeur

La brochure easyvote est éditée par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ. Conformément à sa mission statutaire, celle-ci n'est rattachée à aucun parti politique ni à aucune confession. Son programme easyvote, visant la participation politique des jeunes, est soutenu au niveau fédéral par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur la base de la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, RS 446.1).

Rédaction

Zoë Maire (Responsable), Barry Lopez, Chiara Büchler, David Cardoso, Dominic Hauser, Jonas Follonier, Kilian Siggen, Lara Tarantolo, Mohaya Devay, Ollin Söllner, Olivia Matti, Pascal Linder, Severin Marty, Stefano Micali, Tanja Weber

Avertissement

Tous les droits, et les titres pour toutes les informations et le contenu (y compris tous les textes, données, graphiques et logos) de l'aide au vote easyvote sont la propriété intellectuelle de la FSPJ. Il est possible de se désabonner de la brochure : easyvote.ch/desabonner.

Engage-toi

Engage-toi dans un parlement des jeunes. Tous les informations sur jugendparlamente.ch

Transparence

Avec le soutien financier de la Confédération, en vertu de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, art. 7 al. 1)

Mise en page

Isabelle Lindner, Thierry Bongard

Correction

Textocreativ

Impression

Jordi AG – das Medienhaus

Tirage

128 380


#BESMART. VOTE !

Chère lectrice, cher lecteur,

Nous ne sommes qu'en avril et, pourtant, c'est la dernière fois cette année que tu peux voter sur des objets nationaux. Pourquoi ? L'année 2019 est particulière : les élections nationales auront lieu en octobre. Au lieu de participer à des votations, tu auras l'occasion d'élire des politiciennes et des politiciens.

La prochaine fois que tu pourras participer à des élections au niveau national, ce sera en 2020. Cela semble encore loin ! Pour la dernière fois en 2019, il est donc important que tu t'informes et que tu te fasses ta propre opinion. Nous savons que ce n'est pas toujours facile. Nous avons donc créé une nouvelle application pour toi : [votenow](#) ! Cette dernière t'aidera à te décider. Télécharge-la dès maintenant dans ton store préféré.

Tu te dis : très bien, mais who cares ? Toi, cela devrait t'intéresser ! Tu as en effet la possibilité de décider de l'avenir de ta prévoyance vieillesse. Il est question de la rente que tu recevras quand tu partiras à la retraite vers 2070. De plus, tu as l'occasion de décider de la manière dont les armes sont traitées en Suisse.

Alors, ne perds pas de temps : informe-toi, forge-toi ta propre opinion et vote. Nous te contacterons à nouveau pour la [#VoteWeek](#). En attendant, rends-nous visite sur notre compte Insta. 

Sincères salutations et bonnes votations !



Zoë Maire (rédactrice en chef) et l'équipe easyvote



RFFA

Situation actuelle

En 2017, une votation populaire a eu lieu en Suisse sur la réforme de l'imposition des entreprises III et une autre sur la prévoyance vieillesse 2020.

Réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III) : Certaines entreprises ont leur siège en Suisse, mais sont principalement actives à l'étranger. Ces dernières paient moins d'impôts que les autres entreprises. Ces allègements fiscaux ne répondent plus aux standards internationaux. L'objectif de l'objet était d'adapter l'imposition des entreprises.

Prévoyance vieillesse 2020 :

Les dépenses pour la prévoyance vieillesse augmentent plus vite que les revenus. Le financement à long terme de la prévoyance vieillesse n'est donc pas assuré. L'objectif de l'objet était d'assurer la prévoyance vieillesse par le biais d'adaptations.

Les deux objets ont été refusés par le peuple. Le Conseil fédéral et le Parlement ont élaboré deux propositions de solutions pour les deux domaines en un seul objet. Nous votons à présent sur cet objet.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'objet est accepté, des modifications seront effectuées sur l'imposition des entreprises et le financement de la prévoyance vieillesse.

En cas d'acceptation de l'objet, toutes les entreprises possédant un siège en Suisse seront en principe imposées de la même manière. En contrepartie, de nouveaux allègements fiscaux seront introduits, qui seront possibles pour toutes les entreprises possédant un siège en Suisse (p. ex. déductions pour la recherche et l'innovation). Pour la plupart des nouveaux allègements, les cantons pourront décider eux-mêmes si et comment ils seront introduits dans le canton. Un grand nombre de cantons prévoient de réduire les impôts pour les entreprises. Les cantons engrangeront donc moins de recettes. C'est pour cette raison que la Confédération soutiendra les cantons avec des fonds supplémentaires.

Avec l'objet, les revenus issus des impôts baissent. La Confédération estime que ces pertes s'élèveront à deux milliards par an dans toute la Suisse au cours des prochaines années.

Si l'objet est accepté, l'AVS recevra plus d'argent. D'une part, la Confédération paiera chaque année 800 millions de francs de plus à l'AVS. D'autre part, les cotisations à l'AVS pour les employés et les cotisations à l'AVS pour les employés et les employeurs augmenteront toutes les deux de 0.15 %. Ces derniers verseront donc à l'AVS une plus grande part de leur salaire qu'aujourd'hui. Grâce aux cotisations à l'AVS plus élevées, l'AVS obtiendra 1.2 milliard de francs de revenus en plus par an. En tout, l'AVS recevra donc 2 milliards de francs en plus par année.

Buts

D'une part, l'imposition des entreprises en Suisse doit être ajustée. D'autre part, l'AVS doit obtenir plus d'argent.

AVS et AVS 21 ?

Tu trouveras toutes les informations ici : [easyvote.ch/RFFA](https://www.easyvote.ch/RFFA)

Arguments

Oui

Partisans

- Le succès de la Suisse se fonde sur une place économique forte et une bonne prévoyance vieillesse. Ces adaptations sont donc nécessaires.
- La nouvelle imposition des entreprises est plus juste qu'aujourd'hui, car toutes les entreprises seront imposées selon les mêmes règles.
- L'AVS a besoin d'argent de toute urgence. L'objet renforce l'AVS et facilite des adaptations supplémentaires.

Non

Opposants

- La critique envers la RIE III n'a pas été prise au sérieux. Une fois encore, les grandes entreprises en profitent aux frais des contribuables.
- Avec cet objet, des milliards de francs d'impôts seront perdus. Cet argent ne sera pas disponible pour des tâches comme l'assistance, les soins et la formation.
- L'objet combine deux thèmes qui n'ont aucun lien entre eux. Il est impossible de donner sa voix pour chaque sujet séparément.

Conseil national



oui

112 oui

67 non

11 abstentions

Conseil des États



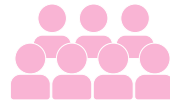
oui

39 oui

4 non

2 abstentions

Conseil fédéral



oui

Loi sur les armes

But

La loi sur les armes doit être modifiée.

Situation actuelle

La Suisse possède une loi sur les armes. Un des objectifs de la loi sur les armes est de prévenir l'usage abusif de celles-ci. Certaines armes sont par exemple interdites (marquage).

La Suisse est membre des accords de Schengen et de Dublin. Elle travaille donc en collaboration étroite avec l'Union européenne (UE) dans le domaine de la politique de sécurité. En 2017, l'UE a modifié ses règles dans ce domaine (directive européenne sur les armes). La Suisse souhaite adapter sa loi sur les armes à ces modifications.

Nous votons à présent sur les modifications de la loi sur les armes.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si la loi sur les armes est modifiée, des mesures supplémentaires seront mises en place contre l'utilisation abusive des armes. Désormais, toutes les armes et tous les éléments essentiels d'armes (p. ex. canon, culasse) devront être marqués individuellement. Le marquage devra permettre d'identifier clairement la provenance des armes et de leurs éléments essentiels. Les vendeurs et vendeuses devront en outre déclarer toutes les

acquisitions d'armes et de leurs éléments essentiels à l'office cantonal compétent. En guise de mesure supplémentaire contre l'utilisation abusive des armes, l'échange d'informations avec les autres membres de Schengen sera amélioré.

Désormais, les armes semi-automatiques avec de grands magasins seront classées dans la **catégorie des armes** interdites. Ces dernières pourront seulement être achetées avec une autorisation exceptionnelle. Il sera possible d'obtenir une autorisation exceptionnelle, notamment lorsque l'on fait partie d'une société de tir ou que l'on est tireur sportif.

De plus, des exigences supplémentaires s'appliqueront à la catégorie des armes interdites : les membres d'une société de tir et les tireurs sportifs devront prouver cinq et dix ans après l'achat qu'ils sont toujours membres d'une société de tir ou qu'ils tirent régulièrement.

Les collectionneurs et les musées devront en outre prouver qu'ils sont capables de maintenir les armes en sécurité et devront tenir un registre de leur collection.

Les personnes qui possèdent déjà une telle arme pourront la conserver. L'arme doit toutefois être déclarée dans un délai de trois ans à l'office cantonal compétent.

Schengen/Dublin ?

Tu trouveras toutes les informations ici : easyvote.ch/armes



Catégories d'armes

Il existe trois catégories d'armes : les armes soumises à déclaration, les armes soumises à autorisation et les armes interdites.

Aujourd'hui, les armes semi-automatiques font en principe partie des armes soumises à autorisation. Les armes semi-automatiques tirent un coup à chaque fois que l'on appuie sur la détente, mais n'ont pas besoin d'être rechargées tant que des munitions sont encore disponibles. Un permis d'acquisition d'armes est nécessaire pour l'achat d'une arme soumise à autorisation.

Arguments

Oui

Partisans

- Les modifications permettent à la Suisse de rester membre de Schengen / Dublin.
- Ces modifications répondent aux événements actuels, tels que les attentats terroristes. La protection contre l'utilisation abusive des armes est ainsi améliorée.
- La Suisse a participé à l'élaboration des modifications et a pu s'assurer que la tradition de tir ne soit pas menacée.

Non

Opposants

- Les modifications portent atteinte à la Constitution fédérale et à la promesse selon laquelle l'adhésion à Schengen ne durcirait pas la loi sur les armes.
- Les modifications pourraient conduire à la suppression du droit de posséder une arme.
- Les modifications sont inutiles face au terrorisme. En effet, aucun attentat à ce jour n'a été commis avec une arme légale.

Conseil national



oui

120 oui

69 non

4 abstentions

Conseil des États



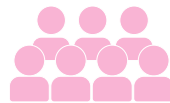
oui

34 oui

6 non

5 abstentions

Conseil fédéral



oui



VOTENOW

Avec la nouvelle [application easyvote](#) il est encore plus facile de voter !

Télécharge-la maintenant sur ton App Store ou sur Google play.



DSJ FSPJ FSPG

Dachverband Schweizer Jugendparlamente
Fédération Suisse des Parlements des Jeunes
Federazione Svizzera dei Parlamenti dei Giovani



SQS-GoodPriv@cy

easyvote fait l'objet d'une certification en matière de protection des données selon les exigences du label de qualité GoodPriv@cy.



Climatiquement neutre

Impression
ClimatePartner.com/53458-8904-9015

easyvote.ch

DSJ | FSPJ | FSPG easyvote | Seilerstrasse 9 | 3011 Berne | info@easyvote.ch